

Suite du programme de lutte contre les abus (18.020)

La meilleure solution pour pouvoir baisser les impôts passe par le respect de la solidarité et des règles par tous

La députée Corine Bolay Mercier a présenté la position du groupe socialiste.

« [...] Nous remercions le Conseil d'État de nous avoir soumis ce rapport d'information, qui établit un bilan intermédiaire sur le programme de lutte contre les abus dans les domaines du travail, de la fiscalité et des prestations sociales. Le rapport propose également de classer le postulat de l'ancien député PLR Olivier Haussener « Pour une lutte efficace contre les abus et le travail au noir sur les chantiers neuchâtelois ».

Commençons par le rapport et par les points positifs – et non financiers. En premier lieu, relevons ce que l'on peut qualifier d'effet collatéral, si vous me permettez l'expression. Un effet collatéral accompagnant la mise en place de cette stratégie : l'approche transversale, entre les services du travail, de la fiscalité et du domaine social, a abouti à la collaboration accrue entre ces différents services et au partage d'un langage commun des entités impliquées. Moins de travail en silo, c'est, à notre sens, un plus évident pour servir des prestations publiques de qualité avec efficacité.

Passons à présent au bilan financier de cette campagne, qui couvre les années 2015, 2016 et le 1^{er} trimestre 2017.

Première déception pour le groupe socialiste : la difficulté d'évaluer concrètement la lutte contre le travail au noir. Certes, le rapport loue le fait que 800 emplois TickeTAC ont été développés depuis la création de ce chèque-emploi en 2005, mais à nos yeux, ce chiffre est plutôt bas. Nous soutenons donc le développement de cet outil par la société Travail au clair, qui œuvre à la mise en place de possibilités supplémentaires pour ses affiliés.

Par ailleurs, et le groupe socialiste tient à être entendu sur ce point : la lutte contre le travail au noir ne doit pas rester un slogan et doit pouvoir s'appuyer sur les moyens humains nécessaires à l'atteinte de ses objectifs. Et sur ce point, le constat est sans équivoque, la lutte contre le travail au noir manque aujourd'hui de personnel ! À Neuchâtel, c'est le Service de l'emploi qui est l'entité responsable. Plus précisément, c'est l'Office des relations et des conditions de travail (ORCT) qui est chargé de la lutte contre le travail au noir. Sa force de frappe : 4 équivalents plein temps ! C'est trop peu ! D'autant plus que ce service a pour tâche de contrôler l'application de la Loi sur les travailleurs détachés (LDét), en collaboration avec le Service des migrations, pour les domaines qui ne ressortent pas d'une convention collective ! Le groupe socialiste en est convaincu, fournir des moyens supplémentaires pour lutter contre le travail au noir – qui a des effets humains, sociaux et économiques délétères pour les individus exploités, pour les finances publiques et pour la cohésion sociale – est essentiel.

Venons-en maintenant au bilan financier des assurances sociales. Le discours dominant, porté au niveau fédéral par l'UDC notamment, pointe systématiquement du doigt les bénéficiaires émergeant à l'aide sociale, les désignant bien trop souvent – et à tort – comme profiteurs du système. Propos sans fondement, comme le confirme le rapport qui nous est soumis.

Dans notre canton, 13'000 personnes (enfants compris) sont bénéficiaires de prestations sociales. Soixante-et-une d'entre elles (enfants compris) – donc 0,4 % – ont été dénoncées pour un montant à rembourser qui s'élève à CHF 315'000.

Pour les bénéficiaires AVS-AI, 226 cas ont été transmis sur 9000 bénéficiaires – donc 2,5 % – et le montant à rembourser s'élève à CHF 700'000.

Enfin pour l'assurance maladie, sur les 40'000 bénéficiaires d'une subvention pour les primes, 1020 – donc 2,5 % – ont vu leur subside supprimé. Les demandes de restitution s'élevant à CHF 499'000.

Finalement, c'est environ CHF 1,5 million qui a été – ou va être – remboursé pour les prestations sociales indûment reçues. Les propositions du rapport pour faire diminuer ce chiffre sont soutenues par le groupe socialiste : poursuivre le programme Réglo et agir sur le système d'octroi des subsides d'assurance maladie afin de passer à la quasi-automaticité. Nous attendrons avec intérêt le rapport qui nous est promis dans la deuxième moitié de 2018 pour évaluer la pertinence de ce changement.

Penchons-nous maintenant sur les résultats de l'amnistie fiscale. Et là je dois dire que les bras nous en tombent. Avec la baisse de l'intérêt moratoire, qui n'est pas à proprement parler une « amnistie fiscale », les montants remis en circulation entre 2015 et 2017 s'élèvent à CHF 670 millions. L'État perçoit

CHF 64 millions d'impôt en plus et les communes 31 millions !! Oui, 100 millions de recettes supplémentaires ! Ni cigales ni fourmis, mais plutôt écureuils, les Neuchâtelois ! Difficile de cacher le malaise que provoquent ces chiffres : comment justifier qu'en dissimulant des sommes pharamineuses telles que celles-ci, quelques-uns mettent à mal la solidarité cantonale ? Comment justifier que l'instrument de redistribution des richesses soit pareillement piétiné ?

Comment justifier, comment tolérer que la fiscalité soit instrumentalisée politiquement au point d'en faire le mal numéro un du canton alors que l'argent dort sagement chez certains ? Osons avancer que la meilleure solution pour baisser les impôts passe par le respect de la solidarité et des règles par tous.

Il est difficile, voire impossible, avec les données présentées, de cerner le profil des personnes concernées par cette « amnistie fiscale », tant certaines données manquent, comme par exemple le nombre de dossiers traités ou des précisions concernant les types de dossiers (dossiers dans le cadre de Réglo, dossiers en marge de Réglo...) ! Notre groupe souscrit pleinement à la proposition de créer deux postes pour le Service cantonal des contributions. Mais sera-ce suffisant pour inciter nos contribuables à déclarer leurs avoirs et à ne pas privilégier l'intérêt privé au détriment de l'intérêt général ?

J'en viens au postulat « Pour une lutte efficace contre les abus et le travail au noir sur les chantiers neuchâtelois ». Le Conseil d'État propose le classement du postulat et le groupe socialiste suit cet avis. Les partenaires sociaux sont compétents pour contrôler le domaine du bâtiment, les sept branches d'activité étant soumises à une convention collective de travail. L'Association neuchâteloise pour le contrôle des conditions de travail (ANCCT) peut donc aujourd'hui déjà intervenir pour contrôler, voire soumettre certains chantiers à des peines conventionnelles.

Mais faudrait-il changer la donne en attribuant ces compétences à un service de l'État ? Lors des réunions qui ont réuni les partenaires sociaux et l'État, le statu quo s'est visiblement imposé. Le groupe socialiste en prend acte, tout en soutenant les mesures d'amélioration prévues, comme l'organisation de journées de contrôles inopinés, la création d'une plateforme avec l'ANCCT pour établir un bilan à la fin de chaque année ou encore la mise en place d'un processus d'intervention à établir avec la police neuchâteloise.

En conclusion, pour le groupe socialiste, il est primordial d'octroyer des ressources humaines supplémentaires pour continuer de lutter contre les abus. Il appuie donc la demande d'augmentation de personnel, tant dans les services de l'ORCT (Office des relations et des conditions de travail) que du SCCO (Service cantonal des contributions). Notre groupe reviendra à la charge lors du budget 2019. [...] » •

Le classement du postulat a été accepté par 108 voix, sans opposition.